

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CESSION

Au terme d'un acte sous seing privé signé le 13 septembre 2019 à Limoges, enregistré au SDE de Limoges le 16 septembre 2019, dossier 2019 00048732, référence 8704P01 2019 A 02515, la société LAVAUZELLE GRAPHIC, SAS au capital de 222.220 €, dont le siège social est situé lieudit « Le Prouet », 87350 Panazol, immatriculée au RCS de Limoges sous le n° 304.178.809, représentée par la SELARL GLADEL ET ASSOCIÉS, administrateur judiciaire auprès des tribunaux de la Cour d'appel de Limoges, a vendu à la société LAVAUZELLE, SARL au capital de 2.000 €, dont le siège social est situé Zone Artisanale Pasquina, 33750 Beychac-et-Caillau, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 842.615.213, un fonds de commerce d'édition scolaire, militaire et équestre exploité à Panazol (87350), lieudit « Le Prouet », moyennant un prix de 21.000 €.

La prise de possession et l'entrée en jouissance ont été fixées au 18 octobre 2018. Les oppositions, seront reçues par M^r Vincent GLADEL, administrateur judiciaire à Limoges (87000), 3, allée Saint-Alexis, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales.

Pour avis.

685610

AVIS DE CESSION

Au terme d'un acte sous seing privé signé le 13 septembre 2019 à Limoges, enregistré au SDE de Limoges le 16 septembre 2019, dossier 2019 00048732, référence 8704P01 2019 A 02515, la société LAVAUZELLE GRAPHIC, SAS au capital de 222.220 euros, dont le siège social est situé lieudit "Le Prouet", 87350 Panazol, immatriculée au RCS de Limoges sous le n° 304.178.809, représentée par la SELARL GLADEL ET ASSOCIÉS, administrateur judiciaire auprès des tribunaux de la cour d'appel de Limoges, a vendu à la société LAVAUZELLE, SARL au capital de 2.000 €, dont le siège social est situé Zone Artisanale Pasquina, 33750 Beychac-et-Caillau, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 842.615.213.

Un fonds de commerce d'édition scolaire, militaire et équestre exploité à Panazol (87350) Lieudit "Le Prouet", moyennant un prix de 21.000 €.

La prise de possession et l'entrée en jouissance ont été fixées au 18 octobre 2018.

Les oppositions, seront reçues par Maître Vincent GLADEL, administrateur judiciaire, à Limoges (87000), 3, allée Saint-Alexis, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales.

Pour avis.

685608

POUR VOS ANNONCES OFFICIELLES

Une équipe dédiée à votre service

0 826 09 01 02

centreOfficielles

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 201900344 en date du 22 juillet 2019, le président de Limoges Métropole, Communauté urbaine, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au Code de l'environnement, pour la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne.

Dates de l'enquête : Limoges Métropole, Communauté urbaine, informe les personnes intéressées qu'une enquête publique, se déroulera du **lundi 23 septembre 2019 au mercredi 23 octobre 2019 inclus** soit pendant 31 jours consécutifs.

Commissaire enquêteur : M. Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de M. le Président du tribunal administratif de Limoges du 1^{er} juillet 2019.

Lieu de l'enquête : pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public à la mairie du Palais-sur-Vienne (le lundi et le mercredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures, le mardi et le jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 heures) et au siège de Limoges Métropole, Communauté urbaine (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures).

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune du Palais-sur-Vienne (<http://www.lepalaisurviennefr.fr>, onglets "mairie", "services", "révision générale du PLU") et sur le site internet de Limoges Métropole, Communauté urbaine (<http://www.agglo-limoges.fr>, onglet "enquête publique").

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole, Communauté urbaine aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures).

Observations du public : pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole, Communauté urbaine, cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie du Palais-sur-Vienne (mairie du Palais-sur-Vienne, 20, rue Jules-Ferry, 87410 Le Palais-sur-Vienne). Le public pourra également adresser ses observations via une adresse e-mail dédiée : ep.lepalaisplu@gmail.com

Permanences du commissaire enquêteur : le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie du Palais-sur-Vienne :

- Lundi 23 septembre de 14 heures à 17 heures.
- Mercredi 2 octobre de 9 heures à 12 heures.
- Mercredi 9 octobre de 14 heures à 18 heures.
- Lundi 14 octobre de 9 heures à 12 heures.
- Samedi 19 octobre de 9h30 à 12 heures.
- Mercredi 23 octobre de 14 heures à 18 heures.

Le Populaire Mardi 24/09/2019
Hvi

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 201900344 en date du 22 juillet 2019, le président de Limoges Métropole, Communauté urbaine, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au Code de l'environnement, pour la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne.

Dates de l'enquête : Limoges Métropole, Communauté urbaine, informe les personnes intéressées qu'une enquête publique, se déroulera du **lundi 23 septembre 2019 au mercredi 23 octobre 2019 inclus** soit pendant 31 jours consécutifs.

Commissaire enquêteur : M. Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de M. le Président du tribunal administratif de Limoges du 1^{er} juillet 2019.

Lieu de l'enquête : pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public à la mairie du Palais-sur-Vienne (le lundi et le mercredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures, le mardi et le jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 heures) et au siège de Limoges Métropole, Communauté urbaine (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures).

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune du Palais-sur-Vienne (<http://www.lepalaisurviennefr.fr>, onglets "mairie", "services", "révision générale du PLU") et sur le site internet de Limoges Métropole, Communauté urbaine (<http://www.agglo-limoges.fr>, onglet "enquête publique").

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole, Communauté urbaine aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures).

Observations du public : pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole, Communauté urbaine, cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie du Palais-sur-Vienne (mairie du Palais-sur-Vienne, 20, rue Jules-Ferry, 87410 Le Palais-sur-Vienne). Le public pourra également adresser ses observations via une adresse e-mail dédiée : ep.lepalaisplu@gmail.com

Permanences du commissaire enquêteur : le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie du Palais-sur-Vienne :

- Lundi 23 septembre de 14 heures à 17 heures.
- Mercredi 2 octobre de 9 heures à 12 heures.
- Mercredi 9 octobre de 14 heures à 18 heures.
- Lundi 14 octobre de 9 heures à 12 heures.
- Samedi 19 octobre de 9h30 à 12 heures.
- Mercredi 23 octobre de 14 heures à 18 heures.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête : adoption d'une délibération approuvant la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne par Limoges Métropole, Communauté urbaine.

Le Populaire du Centre 03/09/2019

Limoges Métropole - Comm

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOISSEUIL : MODIFICATION DU RÈGLEMENT ÉCRIT DE LA ZONE U2P SPÉCIFIQUE AU LOTISSEMENT DE LA PLANCHE

Dates de la mise à disposition du public : Limoges Métropole - Communauté urbaine informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée du PLU de Boisseuil se déroulera du mercredi 11 septembre 2019 au vendredi 11 octobre 2019 inclus.

Lieu de la mise à disposition du public : un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du PLU de Boisseuil ainsi que deux registres où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront déposés en mairie de Boisseuil, du lundi 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 heures et au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune de Boisseuil et de Limoges Métropole - Communauté urbaine.

Publicité : avis affiché en mairie de Boisseuil et au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

Site internet de la commune de Boisseuil : www.boisseuil87.fr

Site internet de Limoges Métropole, Communauté urbaine : <http://www.agglo-limoges.fr>

Décisions pouvant être adoptées au terme de la mise à disposition du public : adoption d'une délibération par Limoges Métropole - Communauté urbaine sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée.

676179

Limoges Métropole - Communauté urbaine

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU VIGEN : MODIFICATION DU RÈGLEMENT ÉCRIT DE LA ZONE N3P SPÉCIFIQUE AU PARC ANIMALIER ET PAYSAGER DU REYNOU

Dates de la mise à disposition du public : Limoges Métropole - Communauté urbaine informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée du PLU du Vigen se déroulera du mercredi 11 septembre 2019 au vendredi 11 octobre 2019 inclus.

Lieu de la mise à disposition du public : un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du PLU du Vigen ainsi que deux registres où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront déposés en mairie du Vigen, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 et au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune du Vigen et de Limoges Métropole, Communauté urbaine.

668409